

Document de travail en
date de mai 2025

Liste des emplacements réservés (ER)			
N° au PLU	Objet	Destinataire	Superficie (m²)
ER 1	Espace dédié à la gestion de la neige (aire de retournement, de stockage...)	Commune de Beuil	111
ER 2	Aménagement d'un espace public sportif et de loisirs à la Sagne (non artificialisé)	Commune de Beuil	8 595
ER 3	Amélioration du cheminement piéton à l'entrée du village	Commune de Beuil	254
ER 4	Aménagement d'un accès au site d'escalade aux Souchas	Commune de Beuil	367

LÉGENDE :

X Délimitation et désignation des zones / sous-zones du PLU

Prescriptions graphiques du règlement

Prise en compte du risque d'inondation : atlas des zones inondables (AZI)

Préservation des espaces de bon fonctionnement (EBF)

- Espace de préservation
- Espace d'adaptation
- Espace périphérique

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : zones humides

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager

- Protection de la perspective sur la silhouette villageoise
- Protection d'éléments de patrimoine bâti

Emplacements réservés (ER)

Servitude de résidence principale

Préservation de la diversité commerciale

Bâtiments pouvant changer de destination

Autres informations du règlement

Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

Fond de plan

- Bâti cadastré
- Bâti non cadastré
- Parcelle cadastrale
- Remontées mécaniques



Sources : Cadastre (CRIGE PACA, 2023), BD TOPO (IGN, 2023)